



PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Vous trouverez le bordereau de versement des frais de scolarité, la caution solidaire, le règlement intérieur et le droit à l'image dans le dossier financier et administratif (carré bleu au-dessus de la liste des documents).
 - La **caution solidaire** doit être remplie et signée par le **garant financier** et non pas par l'étudiant.
 - Les autres documents du dossier doivent être signés par l'étudiant
- Si vous avez choisi le paiement en 6 fois, la demande de prélèvement et le RIB doivent bien correspondre **au même compte**. Les prélèvements sont échelonnés d'octobre (si le dossier est complet) à mars, le 10 de chaque mois.
- Si c'est votre première année à l'école, nous demandons la photocopie du dernier diplôme: les délais d'obtention du diplôme sont longs, nous acceptons donc les attestations de réussite officielles ou relevés de note officiels avec tampon et signature de l'établissement.

Pour les étudiants ayant au minimum un Bac + 2 il faudra fournir **TOUS vos crédits ECTS depuis le bac**. Par exemple, pour un étudiant intégrant ICN 1 nous attendons 120 crédits ECTS. Pour un étudiant intégrant ICN 2, il faut justifier des 180 crédits ECTS (et pas seulement de la dernière année de licence par exemple).
Pour les bacheliers, une copie du relevé de notes officiel est acceptée.
- Original de l'attestation d'attribution conditionnelle de bourse recto-verso : le document doit nous être envoyé par mail et en recto verso absolument. Il doit bien s'agir de l'année universitaire à venir uniquement.
- Si vous êtes exonéré de sécurité sociale, vous devez nous fournir une attestation.
 - *Si vous êtes salarié*, merci de nous fournir une copie de votre contrat de travail.
 - *Si vous avez déjà acquitté vos droits dans un autre établissement* nous vous demandons une copie de votre certificat de scolarité ou une attestation de sécurité sociale vous couvrant jusqu'en septembre 2017.
 - *Si vos parents sont travailleurs non-salariés ou ayant des régimes spécifiques et que vous avez moins de 20 ans*, vous devez nous envoyer une copie de leur attestation mentionnant votre nom et votre prise en charge. Cela concerne les parents cotisant au RSI (jusqu'aux 19 ans de l'étudiant), travaillant à EDF (jusqu'aux 19 ans de l'étudiant), à la SNCF (jusqu'aux 28 ans de l'étudiant) ou faisant partie de régimes spécifiques et éligibles.



MORE PIECES OF INFORMATION ABOUT THE DOCUMENTS TO SEND:

- You can find the tuition fees payment slip, the parent's agreement, the acknowledgement of receipt of the School Rules and the image rights license in the financial and administrative document file (Click on the blue square above the list of documents).
 - The parent's agreement need to be completed and signed by your guarantor. It can be a scanned document.
 - The other documents need to be dated and signed by the student.

- If you have chosen the 6-time payment, please make sure that the SEPA document and the bank account number (RIB) relate to the same bank account. If you do not have a French bank account yet, we will wait until you arrive in France so you can open one. This way of payment can only work for students who have bank accounts in Europe. The money will be directly debited from your account from October until March, the 10th of each month.

- If you are not French and you already have a European social security, you need to send us a copy of both sides of your European Health Card. You need to be covered until the 31st August 2017 at least.